



**Le pouvoir de l'humanité**

Conseil des Délégués du Mouvement international  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

10-11 novembre 2017, Turquie



**FR**

**CD/17/17**

**Original : anglais**

**Pour information**

**CONSEIL DES DÉLÉGUÉS  
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL  
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Antalya (Turquie)  
10-11 novembre 2017

**Cadre stratégique pour l'intégration du handicap  
par le Mouvement international  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

**RAPPORT INTÉRIMAIRE (RAPPORT À MI-PAROURS)**

**Document établi conjointement par  
le Comité international de la Croix-Rouge, notamment la Fondation MoveAbility, et la  
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en  
consultation avec les Sociétés nationales ainsi que des membres du personnel et des  
volontaires handicapés**

Genève, septembre 2017

## RÉSUMÉ

Le présent rapport à mi-parcours sur les principaux progrès réalisés par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) dans la mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'intégration du handicap (2015-2019), adopté en 2015 par le Conseil des Délégués, a été établi par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fondation MoveAbility du CICR.

Les personnes handicapées, qui représentent environ 15 % de la population mondiale<sup>1</sup>, sont souvent en butte à des obstacles qui ont des effets néfastes sur leur santé, leur éducation et leurs possibilités d'emploi, et aggravent ainsi la pauvreté. L'attention portée à l'inclusion du handicap dans l'action humanitaire et de développement a considérablement grandi depuis l'adoption de la résolution de 2015, comme l'attestent l'adoption de la *Charte pour l'inclusion des personnes handicapées* au Sommet humanitaire mondial de 2016 et l'élaboration d'un certain nombre de politiques et lignes directrices interinstitutionnelles.

Bien que les composantes du Mouvement proposent depuis longtemps des services et des programmes qui ont trait au handicap, le Mouvement a reconnu que, conformément aux Principes fondamentaux – d'humanité et d'impartialité en particulier –, les mesures nécessaires devraient être prises pour que des politiques internes d'intégration du handicap soient mises en œuvre et que les personnes handicapées aient accès à la totalité des services et des programmes. Le Mouvement dispose d'un important potentiel pour améliorer l'intégration du handicap dans ses propres services et relayer la voix des personnes handicapées dans ces processus mondiaux.

Il existe déjà au sein du Mouvement un large éventail de services, programmes et initiatives axés sur le handicap, et l'attention portée aux différents aspects de l'intégration du handicap s'est accrue depuis l'adoption du Cadre stratégique. Ces services, programmes et initiatives sont mentionnés dans les sections du présent rapport consacrées à chaque objectif stratégique. Les aspects à retenir sont, d'une part, le fait que la Fédération internationale s'attache davantage à donner des orientations en vue de l'inclusion du handicap dans les programmes, en particulier lors des interventions d'urgence et plus précisément dans les programmes liés au logement, et d'autre part, la priorité accrue que le CICR accorde à son programme de réadaptation physique et les moyens de plus en plus importants qu'il consacre à ce programme, ainsi que la réaffirmation de l'orientation stratégique de MoveAbility vers une approche plus globale de l'inclusion. Les Sociétés nationales ont continué à fournir une série de services spécialement destinés aux handicapés et ont renforcé le caractère inclusif de leurs programmes généraux et de leur gestion des ressources humaines dans plusieurs cas notables, comme la formation des personnes présentant un handicap intellectuel et le renforcement de leur capacité de faire du volontariat au sein des Sociétés nationales.

Toutefois, ces diverses initiatives des différentes composantes sont encore, pour la plupart, peu reliées entre elles et plutôt détachées de la stratégie, et il n'y a pas de financement pour une approche globale. L'intensification de la collaboration entre les institutions de Genève – notamment à travers l'adoption d'une position commune et la création envisagée d'un groupe de coordination conjoint – montre qu'il est possible de renforcer la cohérence au cours des deux prochaines années.

Seules neuf Sociétés nationales ont donné l'information demandée sur la mise en œuvre des programmes. Le Conseil des Délégués est prié de recommander que les Sociétés nationales donnent cette information au moyen d'un mécanisme d'enquête séparé après sa session de 2017 afin que les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR puissent soutenir

---

<sup>1</sup> Organisation mondiale de la Santé, *Rapport mondial sur le handicap*, 2011.

comme il se doit et en connaissance de cause l'effort d'intégration du handicap au sein du Mouvement.

À la lumière des données d'expérience résumées dans le présent rapport, il est proposé d'axer la mise en œuvre sur les domaines prioritaires suivants au cours de ces deux prochaines années : **accessibilité améliorée, recrutement de personnel et de volontaires handicapés, généralisation de l'inclusion du handicap dans tous les programmes et services, partenariats et engagement véritable aux côtés des organisations de personnes handicapées, collecte de données sur la situation des personnes handicapées, adoption de pratiques fondées sur des données factuelles, campagnes de sensibilisation et plaidoyer par le biais de la diplomatie humanitaire.**

## 1) INTRODUCTION

Les personnes handicapées, qui représentent environ 15 % de la population mondiale<sup>2</sup>, sont souvent en butte à des obstacles qui ont des effets néfastes sur leur santé, leur éducation et leurs possibilités d'emploi, et aggravent ainsi la pauvreté. En outre, elles sont touchées de façon disproportionnée par les conflits et les catastrophes et risquent davantage que le reste de la population d'être victimes de violences ou d'abus.

Les composantes du Mouvement, en particulier les Sociétés nationales, proposent depuis longtemps différents services et programmes qui sont axés sur le handicap. Toutefois, les dispositions prises pour permettre aux personnes handicapées de bénéficier des programmes et services ordinaires sont insuffisantes. Le Mouvement a reconnu que, conformément aux Principes fondamentaux (d'humanité et d'impartialité notamment), les mesures nécessaires devraient être mises en place.

L'adoption, en 2015, du Cadre stratégique pour l'intégration du handicap a favorisé une intensification des efforts au sein du Mouvement, sur la base de trois objectifs stratégiques autour desquels s'articule le présent rapport :

- Objectif stratégique 1 : Toutes les composantes du Mouvement adoptent une approche intégrant le handicap.
- Objectif stratégique 2 : Les personnes handicapées jouissent de l'égalité d'accès aux services et programmes du Mouvement, ce qui permet leur intégration et leur participation pleine et entière.
- Objectif stratégique 3 : Toutes les composantes du Mouvement s'attachent à changer les mentalités et les comportements afin de promouvoir le respect de la diversité et notamment l'intégration du handicap.

L'attention portée à l'inclusion du handicap dans l'action humanitaire et de développement a considérablement grandi depuis l'adoption de la résolution, comme l'attestent l'adoption de la *Charte pour l'inclusion des personnes handicapées* au Sommet humanitaire mondial de 2016 et l'élaboration d'un certain nombre de politiques et lignes directrices interinstitutionnelles

Le Mouvement dispose d'un important potentiel pour améliorer l'intégration du handicap dans ses propres services et relayer la voix des personnes handicapées dans ces processus mondiaux. Le CICR et la Fédération internationale participent activement à plusieurs processus interinstitutionnels auxquels elles apportent la perspective et l'expérience des Sociétés nationales. C'est là un potentiel qui a été en partie exploité, comme le démontre le présent rapport, mais beaucoup reste à faire.

---

<sup>2</sup> Organisation mondiale de la Santé, *Rapport mondial sur le handicap*, 2011.

## 2) GENÈSE DU RAPPORT

Le présent rapport, qui a été élaboré par la Fédération internationale et le CICR, avec une contribution de la Fondation MoveAbility, a pour but de décrire les principaux progrès recensés dans la mise en œuvre du Cadre stratégique du Mouvement pour l'intégration du handicap (2015-2019) par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il s'agit d'un rapport à mi-parcours, qui sera suivi du rapport final en 2019. Tant la méthode que le contenu témoignent de la collaboration entre les deux organisations sur la question à l'étude.

Les données ont été réunies principalement par l'intermédiaire des référents mondiaux et régionaux du CICR et de la Fédération internationale. Pour obtenir un aperçu de l'action des Sociétés nationales, une enquête en onze questions a été conduite dans le cadre du mécanisme officiel d'établissement de rapports sur les décisions statutaires. Malheureusement, seulement neuf Sociétés nationales, en majorité de pays à revenu élevé, y ont répondu. Un résumé des résultats est présenté ici mais, en raison du très faible nombre de réponses, il n'a pas été possible d'analyser en détail le degré d'intégration du handicap au sein du Mouvement. **Pour compléter l'aperçu de la Fédération internationale et du CICR, nous avons inclus quelques exemples de l'action de Sociétés nationales dans les différents domaines couverts par le Cadre stratégique, mais ces exemples ne représentent pas la totalité du champ d'action sur lequel l'enquête était censée réunir des informations.**

Le Conseil des Délégués est prié de recommander que les Sociétés nationales donnent cette information après sa session de 2017 au moyen d'un mécanisme d'enquête séparé. Cette information est très importante pour aider les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR à soutenir comme il se doit et en connaissance de cause l'effort d'intégration du handicap au sein du Mouvement. Dans une autre enquête, il a été demandé au personnel et aux volontaires qui se définissent comme handicapés de dire dans quelle mesure leur organisation répond aux éventuels besoins dus à leur handicap ; les données ainsi réunies sont présentées dans la section 3.6.

## 3) ANALYSE/ÉTAT D'AVANCEMENT

### 3.1 Réalisations à l'échelle du Mouvement

Des représentants de toutes les composantes du Mouvement (CICR, Fédération internationale, Croix-Rouge australienne, Croix-Rouge britannique et Croix-Rouge de Norvège) ont géré ensemble le processus engagé pour mettre en œuvre le Cadre stratégique. La Fédération internationale a présidé en 2016 les réunions du petit groupe de travail du Mouvement, et dirigé un processus concerté en vue de l'élaboration d'un plan d'action, un groupe de coordination élargi du Mouvement et la procédure de recrutement d'une coordinatrice de l'intégration du handicap à l'échelle du Mouvement.

La coordinatrice a pris ses fonctions en mai 2017 selon des modalités qui sont en soi un exemple de la coordination au sein du Mouvement, puisqu'elle est engagée et rétribuée par la Croix-Rouge finlandaise, détachée auprès du CICR, hébergée par la Fondation MoveAbility et hiérarchiquement rattachée à la Fédération internationale. Elle supervisera la mise en œuvre du Cadre stratégique du Mouvement et dirigera le groupe de coordination du Mouvement pour l'intégration du handicap. Elle est elle-même en fauteuil roulant, ce qui conforte l'objectif du Cadre Stratégique consistant à inclure des personnes handicapées dans le personnel.

En mars 2016, le CICR a mis au point son propre Cadre institutionnel relatif aux personnes handicapées (2016-2018). Ce cadre, qui est aligné sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et le Cadre stratégique du Mouvement,

énonce les orientations clés du CICR : conserver ses principaux domaines d'action, à savoir les activités de protection et d'assistance, les cadres juridiques, l'accessibilité des programmes et des services et l'employabilité, élargir son champ d'action à l'*intégration* du handicap et combler les lacunes des processus, programmes et services internes.

Le Groupe de travail du CICR sur le handicap s'est réuni pendant toute l'année 2016 et en 2017 pour coordonner la mise en œuvre du Cadre du CICR. Au début de l'année 2017, le Programme de réadaptation physique du CICR a recruté au siège son premier conseiller pour le sport et l'intégration des personnes handicapées, qui est en fauteuil roulant, pour coordonner et développer l'action dans ce domaine. Sur le terrain, des postes consacrés à ces mêmes questions existent au Cambodge, en Éthiopie et en Inde. En 2016, le CICR a revu la mission et la stratégie de son Fonds spécial en faveur des handicapés, qui est devenu la Fondation MoveAbility.

En novembre 2016, un *atelier du Mouvement sur l'intégration du handicap et l'assistance aux victimes en Asie du Sud-Est* a été accueilli par la Croix-Rouge thaïlandaise, avec le soutien de la Croix-Rouge de Norvège et la coopération du CICR et de la Fédération internationale. La présence de nombreuses Sociétés nationales de la région et de Sociétés nationales partenaires, du CICR, de la Fédération internationale, de la Fondation MoveAbility et d'organisations qui œuvrent en faveur de l'intégration du handicap dans la région, a permis aux participants de mettre en commun les enseignements tirés et de définir de bonnes pratiques d'intégration des personnes handicapées et d'assistance aux victimes de munitions non explosées. À la fin de la réunion, un bref tour d'horizon de la situation de chaque organisation à l'égard du Cadre stratégique a conduit à la définition de domaines d'action clés auxquels chaque organisation devra assurer un suivi.

### 3.2 Objectif stratégique 1 : Toutes les composantes du Mouvement adoptent une approche intégrant le handicap

#### **Action facilitatrice 1.1 : Toutes les composantes du Mouvement connaissent mieux le nombre et comprennent mieux la situation des personnes handicapées dans leurs secteurs respectifs**

Pour mieux concevoir les programmes qui s'adressent aux personnes handicapées et pour améliorer la redevabilité, la Fédération internationale s'attache, depuis 2015, à promouvoir la ventilation des données par handicap dans son Cadre stratégique relatif à l'égalité de genre et à la diversité. En 2017, elle a élaboré une note technique sur le calcul du nombre de bénéficiaires, qui contient des indications sur la ventilation par sexe, par âge et par handicap, pour faciliter les futures évaluations et la compilation de pratiques fondées sur des données empiriques.

#### **Action facilitatrice 1.2 : Toutes les composantes du Mouvement recensent les obstacles physiques, institutionnels et à la communication et prennent des mesures en conséquence**

La Fédération internationale fait actuellement construire de nouveaux locaux pour son siège à Genève. Outre le respect de la réglementation locale sur l'accessibilité, la « conception universelle » de ces nouveaux locaux et leur adaptation aux besoins d'utilisateurs handicapés sont des éléments centraux du plan architectural. La Fédération internationale ne dispose pas d'une information exhaustive sur l'accessibilité de ses bureaux régionaux, mais la question a été prise en compte dans le cadre du déménagement du bureau régional pour l'Europe.

Le CICR continue à prendre des mesures pour réduire les obstacles physiques, en particulier les entraves à la mobilité, auxquels se heurtent les personnes handicapées, tant dans les infrastructures de santé et les centres de réadaptation physique qu'il dirige ou finance, que dans ses propres locaux. Par exemple, toutes les nouvelles installations de grande dimension

que fait construire le CICR doivent répondre à des critères d'accessibilité rigoureux. Ainsi, les deux centres de réadaptation physique construits au Myanmar et les bureaux du CICR inaugurés à Phnom Penh et à Kinshasa sont des lieux de travail adaptés aux personnes handicapées. La publication du CICR intitulée *Physical Rehabilitation Centres : Architectural Programming Handbook* (2014), qui décrit les normes d'accessibilité, a été traduite en français en 2016, sous le titre *Centres de réadaptation physique – Manuel de programmation architecturale*<sup>3</sup>.

La réflexion sur l'accessibilité s'est concentrée sur l'environnement construit et les besoins des personnes handicapées physiquement. Aucune information n'est disponible sur l'accessibilité de l'environnement construit pour les personnes atteintes d'autres types de handicap ni sur la réponse aux besoins des personnes handicapées en matière d'accès à l'information.

**Action facilitatrice 1.3 : Toutes les composantes du Mouvement se dotent, dans le domaine des ressources humaines, de politiques, de systèmes et de pratiques qui encouragent et soutiennent activement l'inclusion de personnes handicapées en tant que membres du personnel, volontaires et membres.**

En 2017, la Fédération internationale a revu ses procédures de recrutement des équipes à déploiement rapide pour les opérations d'urgence. La connaissance de la problématique de l'intégration du handicap a été ajoutée en tant que critère essentiel à la liste des compétences requises de ces équipes. De plus, des travaux sont en cours pour définir les fonctions d'expert technique de l'intégration du handicap, chargé d'aider le personnel des équipes à déploiement rapide à résoudre les questions liées à l'inclusion du handicap dans les interventions en cas de catastrophe.

Le CICR est en train de mettre en place un nouveau cadre de gestion globale des ressources humaines pour accroître la diversité et l'inclusion au sein de son personnel. Environ 250 membres du personnel du CICR ont été consultés au siège et sur le terrain au sujet de leur expérience de la culture du lieu de travail sur les plans de la diversité et de l'inclusion, l'intégration du handicap étant considérée comme l'un des thèmes clés. Plusieurs propositions ont été faites sur la manière de promouvoir la diversité dans le recrutement.

Le CICR compte des personnes handicapées parmi les membres du personnel de plusieurs délégations, notamment dans les centres de réadaptation physique. Toutefois, les critères médicaux actuellement imposés pour les affectations internationales excluent les personnes qui présentent certains handicaps. Le CICR révisé sa politique globale d'acquisition de compétences, ce qui lui donne l'occasion d'adapter ces critères médicaux à certains postes et d'améliorer encore l'employabilité des personnes handicapées.

Dans des contextes moins fragiles, MoveAbility a réussi à recruter dans trois bureaux régionaux sur quatre des chargés du handicap, eux-mêmes équipés de dispositifs d'aide à la mobilité, pour faire mieux connaître la situation et adapter ses solutions en faveur de l'intégration.

La Croix-Rouge australienne a élaboré une politique exemplaire d'intégration du handicap. Dans son Plan Accessibilité et Intégration 2016-2019<sup>4</sup>, qui s'appuie sur son précédent Plan d'action Handicap (2012-2015), il est déclaré que la *Croix-Rouge australienne respecte les personnes handicapées, facilite leur intégration et lutte contre les obstacles à une participation digne de ce nom*. L'accent est mis sur *la création d'une culture de l'intégration ; le recrutement, la fidélisation et la formation d'employés et de volontaires aussi bien valides que handicapés ;*

<sup>3</sup> <https://www.icrc.org/fr/publication/4133-physical-rehabilitation-centres-architectural-programming-handbook>

<sup>4</sup> <http://www.redcross.org.au/accessibility-and-inclusion-plan.aspx>

*l'accessibilité et l'utilisation fonctionnelle des immeubles, meubles et installations pour toutes les personnes, qu'elles soient valides ou handicapées ; une communication efficace sur les personnes handicapées et avec elles ; et la prestation de services accessibles, répondant aux besoins de toutes les personnes, valides et handicapées.* Bien que présenté dans la section relative à l'action facilitatrice 1.3, l'exemple de la Croix-Rouge australienne illustre plusieurs actions facilitatrices du Cadre stratégique.

La Croix-Rouge allemande conduit actuellement un projet intitulé *Projet Inclusion (P-Ink) : sensibilisation et qualifications pour la conception et l'accompagnement de projets inclusifs*, qui comprend un programme de formation du personnel aux questions touchant à l'intégration, telles que les Principes fondamentaux, la théorie de l'intégration, le droit allemand et les conventions des Nations Unies, des indicateurs d'intégration, la collecte de fonds pour des projets inclusifs et des outils de gestion. Après une formation d'un an et demi et après avoir engagé différents projets inclusifs au niveau de la section, les participants obtiendront un certificat de responsables de l'intégration à la Croix-Rouge.

#### **Action facilitatrice 1.4 : Toutes les composantes du Mouvement s'emploient activement à nouer des partenariats avec les organisations de personnes handicapées et d'autres organisations de la société civile concernées.**

Le Mouvement en tant que tel n'a pas créé de liens avec des organisations de personnes handicapées, mais plusieurs Sociétés nationales ont noué des partenariats avec de telles organisations pour un renforcement mutuel des capacités et pour améliorer la qualité des services qu'elles proposent aux personnes handicapées. Par exemple, le Croissant-Rouge palestinien a établi un partenariat avec l'Union générale des personnes handicapées de Palestine, l'Union palestinienne des sourds et la société *Stars of Hope* pour les femmes handicapées. La Croix-Rouge de Mongolie a signé un protocole d'accord avec l'Association des personnes handicapées de Mongolie, et un membre du comité exécutif de cette association siège à son conseil de direction.

Le Mouvement a noué des partenariats avec d'autres organisations de la société civile qui œuvrent en faveur de l'intégration du handicap. En mars 2017, la Fédération internationale a renouvelé son accord de coopération avec Special Olympics. Ce partenariat, qui a débuté en 2013, soutient des activités dans 19 pays. Dans ce contexte, des accords concernant la prise en charge, pendant les catastrophes naturelles, de personnes présentant une déficience intellectuelle ont été conclus au Pérou ; au Venezuela, au Botswana, en Indonésie et à Singapour, les techniques élémentaires de premiers secours ont été enseignées aux athlètes de Spécial Olympics ; en Australie, des demandeurs d'asile ont travaillé comme volontaires lors des Jeux de Special Olympics, ce qui a renforcé leur confiance en soi ; en Autriche, au Liban et au Kenya, le sport a réuni des jeunes valides et handicapés ; et en Grèce, au Sénégal et au Kazakhstan, les formateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont transmis à des familles de précieuses connaissances sur la santé<sup>5</sup>. En outre, dans chaque pays, la collaboration entre les Sociétés nationales et Special Olympics contribue à l'intégration du handicap dans l'action des Sociétés nationales (action facilitatrice 2.1).

Le but des partenariats entre des organisations de personnes handicapées et MoveAbility est d'améliorer l'insertion sociale des personnes handicapées. Par exemple, au Vietnam, la collaboration avec *Action to the Community Development Center* a été essentielle pour amener le gouvernement à s'investir dans l'étude sur la couverture maladie universelle. Dans le même ordre d'idées, cette collaboration a aussi permis de convaincre la Caisse nationale d'assurance maladie du Vietnam de prendre en charge les aides à la mobilité.

---

<sup>5</sup> Rapport sur le partenariat Special Olympics – IFRC 2016

3.3 Objectif stratégique 2 : Les personnes handicapées jouissent de l'égalité d'accès aux services et aux programmes du Mouvement, ce qui permet leur intégration et leur participation pleine et entière.

#### **Action facilitatrice 2.1 : Toutes les composantes du Mouvement intègrent le handicap dans tous leurs programmes et services**

À la Fédération internationale, l'intégration du handicap est inscrite dans le Cadre stratégique relatif au genre et à la diversité et dans le domaine prioritaire « Intégration sociale ». Tant dans ce Cadre que dans le guide intitulé *Engagements standard minimums relatifs au genre et à la diversité dans les programmes d'urgence (version pilote)*<sup>6</sup>, il est considéré que l'intégration du handicap fait partie de la diversité. Cette optique est aussi celle des approches régionales du genre et de la diversité.

La révision de ce guide, menée en 2016-2017, renforce et améliore l'attention portée à l'intégration du handicap dans les programmes. La protection telle que la conçoit la Fédération internationale englobe la réponse aux besoins et aux préoccupations des personnes handicapées. Par exemple, dans les programmes régionaux de la Fédération internationale en Europe, la question de l'intégration du handicap a été incorporée dans la formation et dans les révisions et propositions d'appels d'urgence, surtout en ce qui concerne les facteurs de vulnérabilité et les besoins en protection individuelle.

En 2015, la Fédération internationale a élaboré avec CBM et Handicap International les lignes directrices *All Under One Roof: Disability-inclusive shelter and settlements in emergencies* pour l'intégration du handicap dans les programmes liés au logement dans les situations d'urgence<sup>7</sup>. Un module de formation de deux jours sur ces lignes directrices a été conçu à l'intention de divers publics, allant des décideurs aux spécialistes du logement et aux volontaires. Le programme de formation est accessible en ligne, notamment dans des versions aisément lisibles (écrites en gros caractères et adaptées à une lecture à l'écran). En 2016, à l'occasion de l'intervention d'urgence au Népal, le manuel et les supports pédagogiques ont été traduits en népalais et intégrés dans l'intervention du groupe sectoriel du logement. Cette documentation existe aussi en espagnol, car elle avait été traduite pour l'intervention qui a fait suite au tremblement de terre survenu en Équateur.

Dans le cadre de l'initiative mondiale de la Fédération internationale pour l'eau et l'assainissement, l'accès à des latrines s'améliore. Des latrines communales et des latrines institutionnelles (généralement installées dans des écoles et des centres de santé) sont en cours de construction ; elles seront équipées de rampes d'accès et les cabines seront suffisamment larges pour permettre aux personnes handicapées d'y accéder, quel que soit leur handicap. La stratégie WASH (eau, assainissement, hygiène) de la Fédération internationale met notamment l'accent sur la conception de programmes en la matière à la fois accessibles et inclusifs, de sorte qu'à l'avenir les activités WASH de la Fédération internationale tiennent systématiquement compte des besoins des personnes handicapées.

Les programmes du CICR dans les domaines de la protection et de l'assistance accordent une attention particulière aux besoins spécifiques des personnes handicapées ; par exemple, en ce qui concerne la protection de la population civile, la prise en compte de ces besoins est actuellement incorporée dans les instructions relatives à l'attitude à adopter dans les situations de déplacements internes et de violence sexuelle. Les activités de protection visent aussi à

---

<sup>6</sup> *Engagements standard minimums relatifs au genre et à la diversité dans les programmes d'urgence (version pilote)*. [http://www.ifrc.org/Global/Publications/Gender%20and%20Diversity/IFRC-Gender%20Diversity%20MSCs%20Emergency%20Programming\\_FR.pdf](http://www.ifrc.org/Global/Publications/Gender%20and%20Diversity/IFRC-Gender%20Diversity%20MSCs%20Emergency%20Programming_FR.pdf)

<sup>7</sup> *All Under One Roof: Disability-inclusive shelter and settlements in emergencies* [http://www.ifrc.org/Global/Documents/Secretariat/Shelter/All-under-one-roof\\_EN.pdf](http://www.ifrc.org/Global/Documents/Secretariat/Shelter/All-under-one-roof_EN.pdf)

garantir que les personnes handicapées sont identifiées et intégrées dans les évaluations générales ainsi que dans les mesures qui s'ensuivent.

Dans les services de santé, l'évaluation des soins nécessaires tient compte des besoins particuliers des personnes atteintes de troubles mentaux et de handicaps physiques, surtout lorsqu'il existe des obstacles à l'accès aux soins de santé. Quand il évalue les activités de santé dans les lieux de détention, le CICR est très attentif aux obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées et à d'éventuels risques de discrimination.

Un exemple de la Croix-Rouge américaine montre comment les besoins des personnes handicapées peuvent être intégrés dans les services de préparation aux catastrophes : un conseiller spécialisé explique aux personnes handicapées comment se préparer à une catastrophe et les informe des manuels et des outils d'analyse téléchargeables<sup>8</sup>.

### **Action facilitatrice 2.2 : Toutes les composantes du Mouvement fournissent des services spécifiquement axés sur le handicap lorsque cela s'avère pertinent et approprié**

Le programme de réadaptation physique du CICR compte plus de 398 000 bénéficiaires par an dans 34 pays, pour 150 projets mis en œuvre par le biais de 142 fournisseurs de services, trois unités de fabrication de composants orthopédiques et cinq établissements de formation. En outre, MoveAbility apporte un soutien à 27 prestataires de services et cinq établissements de formation dans 14 pays, qui fournissent des services à 45 000 bénéficiaires.

De plus en plus de délégations du CICR s'investissent dans des activités sportives pour personnes handicapées, qui favorisent dans une large mesure l'insertion sociale et la réduction de la stigmatisation. De telles activités sont actuellement menées en Afghanistan, au Bangladesh, en Inde, à Gaza, au Soudan du Sud, au Cambodge et au Myanmar. En Afghanistan, par exemple, le CICR soutient un programme de basket-ball en fauteuil roulant, auquel participent 500 joueurs dont 120 femmes. De plus, le CICR, fort de son expérience dans ces domaines, a élaboré des principes directeurs relatifs au sport pour les personnes handicapées ainsi que des lignes directrices pour la fourniture de services de fauteuils roulants dans des zones pauvres en ressources.

En 2015, le Centre psychosocial de la Fédération internationale a élaboré un manuel d'orientation et un guide de formation pour une approche psychosociale encourageant l'intégration des personnes handicapées<sup>9</sup>. Le guide vise à favoriser l'autonomisation par le biais de la sensibilisation et de conseils accompagnés d'informations concrètes sur des activités psychosociales inclusives qui peuvent être organisées dans toutes sortes de contextes, principalement des activités sportives et physiques adaptées.

MoveAbility a évalué son partenariat avec la Croix-Rouge du Viet Nam et utilisera les résultats pour élaborer un modèle de coopération avec les Sociétés nationales, qui soit applicable à tout le Mouvement.

De nombreuses Sociétés nationales proposent depuis longtemps des services axés sur le handicap, comme les écoles spécialisées qui existent à Hong Kong, en Égypte et en Palestine. Beaucoup ont une longue expérience de la fourniture de services de réadaptation. C'est le cas du département de réadaptation et de rééducation du Croissant-Rouge palestinien, qui dispose de 29 centres de réadaptation et unités de réhabilitation thérapeutique, de 12 centres

---

<sup>8</sup> <http://www.redcross.org/get-help/how-to-prepare-for-emergencies/disaster-safety-for-people-with-disabilities>

<sup>9</sup> <http://pscentre.org/resources/different-just-like/>

d'ergothérapie et de physiothérapie, et de cinq unités de rééducation de l'ouïe et de la parole et de réadaptation à base communautaire. La Société de la Croix-Rouge du Botswana a trois centres de réadaptation et la Croix-Rouge du Kenya propose des programmes d'intégration du handicap et des services directs.

### **Action facilitatrice 2.3 : Toutes les composantes du Mouvement s'emploient activement à mettre en place des approches axées sur la prévention et l'intervention précoce pour s'attaquer aux causes des incapacités**

Au moment où le présent rapport a été établi, peu d'informations étaient disponibles sur la mise en œuvre de cette action facilitatrice, du fait du nombre restreint de réponses au questionnaire d'enquête. Néanmoins, quelques programmes sont poursuivis de longue date par certaines Sociétés nationales. Ainsi, le Croissant-Rouge palestinien a des programmes d'éducation aux dangers des mines, de sécurité routière et de dépistage précoce des troubles auditifs et moteurs chez les enfants. La Croix-Rouge cambodgienne a un vaste programme de sensibilisation aux dangers des mines et une base de données des personnes victimes de mines antipersonnel, qui est utilisée pour mettre en place une assistance ciblée et favoriser l'insertion sociale par le biais du microcrédit<sup>10</sup>. La Croix-Rouge du Myanmar et la Croix-Rouge du Viet Nam ont elles aussi des programmes de sensibilisation aux dangers des mines<sup>11</sup>. La Croix-Rouge mexicaine, qui a pris l'engagement de contribuer à la réalisation de l'objectif national consistant à sauver plus de 60 000 vies et à prévenir 110 000 handicaps et trois millions d'hospitalisations pour cause d'accidents de la route, recrute activement des personnes handicapées parmi les volontaires de ce programme<sup>12</sup>. La Croix-Rouge du Viet Nam et la Société de la Croix-Rouge russe mènent, elles aussi, des programmes de sécurité routière.

### **Action facilitatrice 2.4 : Toutes les composantes du Mouvement envisagent activement, dans le cadre de leurs programmes et services, de prendre des initiatives soucieuses de la question du genre visant à réduire la pauvreté ainsi qu'à prévenir, atténuer et contrer la violence, s'il y a lieu**

Les Engagements standard minimums de la Fédération internationale soulignent la dimension intersectionnelle des notions de genre et de diversité et montrent comment en tenir compte. Dans les cadres régionaux de mise en œuvre, surtout en Asie-Pacifique et en Europe, la question de l'intégration du handicap a été étroitement liée à la stratégie relative au genre et à la diversité, et enrichie par elle, dans la définition des programmes.

Les services de l'emploi de la Croix-Rouge australienne aident les personnes handicapées à trouver un emploi durable en faisant concorder leurs compétences et les besoins des entreprises et des employeurs locaux. Chaque année, ils se mettent en relation avec 800 employeurs de l'État du Queensland et trouvent un emploi productif et rémunéré pour 1 400 demandeurs d'emploi dans 46 lieux répartis dans tout l'État. La Croix-Rouge du Viet Nam a mis en place, avec la collaboration de la Croix-Rouge espagnole et de MoveAbility, un vaste programme de formation professionnelle et d'aide à la recherche d'emploi. La Croix-Rouge allemande a elle aussi des programmes destinés à aider les personnes handicapées à trouver un emploi.

---

<sup>10</sup> <http://www.rcrc-resilience-southeastasia.org/wp-content/uploads/2016/11/4C-CRC-data-colection-presentation-in-BKK-28-29-Nov-2016-final-draft.pdf>

<sup>11</sup> <https://www.icrc.org/en/document/myanmar-repairing-prosthetics-and-restoring-mobility>

<sup>12</sup> <https://www.grsproadsafety.org/about/members/mexican-red-cross/>

3.4 Objectif stratégique 3 : Toutes les composantes du Mouvement s'attachent à changer les mentalités et les comportements afin de promouvoir le respect de la diversité, et notamment l'intégration du handicap

**Action facilitatrice 3.1 : Toutes les composantes du Mouvement influencent et modèlent les comportements afin de lutter contre la discrimination et de favoriser l'inclusion pleine et entière des personnes handicapées**

En 2016, le CICR et la Fédération internationale ont noué un partenariat avec l'Alliance internationale des personnes handicapées. À l'époque, ce partenariat avait suscité un grand intérêt pour la création de liens avec le partenariat mondial alors envisagé entre des Sociétés nationales et des membres nationaux de l'Alliance, mais aucune suite n'a été donnée à ce jour.

Le Croissant-Rouge palestinien dispense chaque année à son personnel et à ses volontaires une formation à la sensibilisation au handicap, et la Croix-Rouge du Viet Nam organise depuis de nombreuses années des campagnes de sensibilisation à la situation et aux droits des personnes handicapées. S'inspirant du programme de formation à l'inclusion de la Croix-Rouge australienne, MoveAbility a conduit au Vietnam une campagne de sensibilisation destinée à inciter le secteur privé à prendre l'initiative de recruter des personnes handicapées.

**Action facilitatrice 3.2 : Toutes les composantes du Mouvement s'emploient à améliorer leur connaissance du handicap afin de promouvoir des pratiques fondées sur des données probantes**

La Fédération internationale participe avec six autres organisations réunies en consortium au programme Compétence Âge et Handicap (ADCAP). Les sept organisations s'emploient à promouvoir la prise en compte des personnes âgées et des personnes handicapées dans les programmes d'assistance humanitaire. La Fédération internationale a collaboré étroitement avec ce consortium à l'élaboration des *Normes minimales pour l'inclusion de l'âge et du handicap dans l'action humanitaire*<sup>13</sup>, en mettant plus particulièrement l'accent sur le caractère intersectionnel de l'âge, du handicap et du genre. En 2016, elle a assisté à la session annuelle du consortium et contribué à l'organisation d'une séance sur la violence sexuelle et sexiste à l'égard des personnes âgées et les personnes handicapées. La révision des *Engagements standard minimums relatifs au genre et à la diversité dans les programmes d'urgence (version pilote)* à laquelle il a été procédé en 2016-2017 renforce et améliore l'attention portée à l'inclusion du handicap dans les programmes et elle est alignée sur la révision en cours des normes minimales de l'ADCAP, à paraître en septembre 2017.

**Action facilitatrice 3.3 : Par le biais de la diplomatie humanitaire, toutes les composantes du Mouvement plaident activement en faveur de l'inclusion pleine et effective des personnes handicapées**

En 2016, le CICR et la Fédération internationale ont collaboré avec l'Alliance internationale des personnes handicapées pour organiser une célébration conjointe du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. À cette occasion, une table ronde a eu lieu à l'Humanitarium du CICR. Quatre des cinq intervenants étaient atteints d'un handicap, et le pianiste était non voyant. Les intervenants ont demandé aux acteurs de l'humanitaire de travailler directement avec des personnes handicapées dans

---

<sup>13</sup> *Normes minimales pour l'inclusion de l'âge et du handicap dans l'action humanitaire*  
<http://www.helpage.org/newsroom/latest-news/age-and-disabilityinclusive-humanitarian-response-minimum-standards-launched/>.

les activités de réduction des risques de catastrophe, d'intervention d'urgence et de relèvement<sup>14</sup>.

Le CICR et la Fédération internationale ont contribué à la rédaction de la *Charte pour l'inclusion des personnes handicapées* pour le Sommet humanitaire mondial de 2016, que plusieurs États, institutions des Nations Unies et le Mouvement lui-même ont adoptée. Soutenue par la Fédération internationale, la Croix-Rouge du Viet Nam a pris la parole pendant la séance durant laquelle la Charte a été adoptée.

La Division juridique du CICR a travaillé en amont avec les États et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour que la contribution du droit international humanitaire soit reconnue dans la résolution relative aux droits des personnes handicapées dans les situations de risque, y compris les conflits armés, les situations d'urgence humanitaire et les catastrophes naturelles, adoptée en mars 2016 par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Cette résolution exhorte les États et toutes les parties prenantes concernées à prendre des mesures efficaces pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées en pareilles situations.

La Division juridique du CICR a pris part à plusieurs actions destinées à préciser le lien entre la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et le droit international humanitaire. Des ressources sont mises au point pour analyser la complémentarité des règles énoncées dans ces deux branches du droit en ce qui concerne les personnes handicapées afin que la problématique du handicap soit mieux comprise dans les cadres juridiques internationaux. Le CICR est en contact avec le gouvernement de la Nouvelle-Zélande pour influencer sur le volet humanitaire de la résolution relative aux femmes et aux filles handicapées que l'Assemblée générale des Nations Unies doit adopter durant l'automne de 2017. Le CICR et la Fédération internationale participent régulièrement aux réunions du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire. Les référents de la Fédération pour le logement et la réduction des risques de catastrophe participent à la révision du projet Sphère sur l'inclusion du handicap.

L'objectif premier de MoveAbility est de présider à la mise en place de plateformes nationales réunissant les parties prenantes concernées, telles que les autorités nationales, les organisations de personnes handicapées, les prestataires de services de réadaptation physique, les établissements de formation et les Sociétés nationales, pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des plans d'action nationaux dans le secteur de la réadaptation physique. Le but de ces plateformes est de conseiller les gouvernements sur la mise en œuvre de la législation applicable, les normes minimales et les mesures à prendre pour promouvoir l'inclusion et la fourniture de services, ainsi que la participation des organisations de personnes handicapées, de la société civile et du secteur privé. Par exemple, en Tanzanie, la plateforme est reconnue et présidée par le ministère de la Santé. La Fédération tanzanienne des organisations de personnes handicapées (SHIVYAWATA) et la Croix-Rouge de Tanzanie y prennent une part active, et MoveAbility en est le conseiller technique.

Enfin, le CICR et MoveAbility ont participé en juin 2017 à la 10<sup>e</sup> Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ; ils ont souligné d'une part, la nécessité de faire de la réadaptation la première mesure de lutte contre la discrimination multiple et, d'autre part, les avantages de l'intégration sociale pour les personnes handicapées.

---

<sup>14</sup> Les temps forts de la célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ont été filmés sur une brève vidéo qui se trouve à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=qNMaAHcKcnw&t=1s>

### 3.5 Rapports des Sociétés nationales en vertu de la résolution 4

Une enquête en 11 questions a été conduite auprès des Sociétés nationales dans le cadre du dispositif officiel de rapport sur les décisions statutaires. Neuf Sociétés nationales y ont répondu, ce qui est malheureusement insuffisant pour se faire une idée du degré d'intégration du handicap et l'analyser.

Six de ces neuf Sociétés nationales indiquent avoir appliqué le Cadre stratégique au moins en partie ; quatre donnent des indications sur le nombre d'employés et de volontaires handicapés, cinq font savoir que plus de 50 % de leurs installations sont accessibles, cinq ont modifié leur procédure de recrutement pour encourager les personnes handicapées à postuler, six collaborent avec des organisations de personnes handicapées de leur pays, trois indiquent que plus de la moitié de leurs programmes et services tiennent compte des besoins et aptitudes des personnes handicapées, sept proposent des services axés sur le handicap, trois organisent des activités publiques de sensibilisation à la question du handicap, cinq dispensent à leur personnel une formation sur la sensibilisation au handicap et deux font du plaidoyer dans le cadre de la diplomatie humanitaire.

Certains rapports contiennent des exemples de partenariats réussis avec le mouvement local pour la vie autonome, et d'inclusion des organisations de personnes handicapées dans les postes décisionnels de programmes d'action relatifs au handicap. Dans l'ensemble toutefois, les rapports indiquent que même lorsqu'une Société nationale intègre le handicap dans ses programmes ou propose des services spécialement conçus pour les personnes handicapées, les organisations de personnes handicapées sont insuffisamment représentées et associées ou leur rôle et leur fonctionnement ne sont pas bien compris<sup>15</sup>. Il est donc nécessaire d'intensifier la sensibilisation au handicap au sein du Mouvement dans son ensemble.

### 3.6 Expérience d'employés et de volontaires handicapés

Une enquête publique a été menée pour réunir des informations sur l'expérience du personnel et des volontaires handicapés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et sur l'aide à l'intégration qu'ils ont reçue ou dont ils auraient besoin de la part des composantes du Mouvement avec lesquelles ils ont travaillé. En tout, 179 réponses (66 % de femmes et 34 % d'hommes) ont été reçues en provenance de 20 pays ; les auteurs de 15 d'entre elles se définissent comme étant atteints de handicaps moteurs<sup>16</sup>. Cinquante-sept (32 % du total) indiquent qu'ils se heurtent à des difficultés ou des obstacles plus ou moins importants dans l'exercice de leurs fonctions au sein de l'organisation. Quatre-vingt-seize (54 % du total) estiment que leur organisation a fait des efforts raisonnables pour essayer de remédier aux difficultés ou obstacles qu'ils rencontrent.

Les réponses sur les difficultés liées au handicap ou à la limitation fonctionnelle, et non à l'environnement ou aux attitudes, soulignent la nécessité de sensibiliser davantage le personnel et les dirigeants des organisations du Mouvement dans la perspective d'un modèle social fondé sur les droits. Treize réponses mettent en évidence le soutien positif de leur organisation hôte, qui a par exemple modifié les horaires de travail et amélioré l'accessibilité des installations. Douze réponses indiquent que l'accessibilité des installations laisse à désirer et que les dirigeants et le personnel/les volontaires handicapés devraient être mieux informés

---

<sup>15</sup> Une organisation de personnes handicapées est une organisation représentative ou un groupe de personnes handicapées dans lesquels les personnes handicapées, ou les membres de leur famille dans le cas de personnes qui présentent une déficience intellectuelle, constituent la majorité du personnel, du conseil d'administration et des volontaires.

<sup>16</sup> Analyse réalisée à l'aide du bref questionnaire de base et des critères utilisés par le Groupe de Washington pour désigner les personnes handicapées – <http://www.washingtongroup-disability.com/washington-group-question-sets/short-set-of-disability-questions/>

des aménagements raisonnables qui peuvent être effectués pour améliorer l'environnement de travail du personnel/des volontaires handicapés. Par exemple, certaines personnes déclarent qu'elles éprouvent des difficultés, mais qu'elles pensent devoir se débrouiller seules, tout en précisant qu'elles n'ont pas demandé d'aménagements aux dirigeants. D'autres donnent des exemples d'installations inaccessibles sans indiquer les modifications à leur apporter.

#### **4) CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POUR L'AVENIR**

Il existe déjà au sein du Mouvement un large éventail de services, programmes et initiatives axés sur le handicap, et l'attention portée aux différents aspects de l'intégration du handicap s'est accrue depuis l'adoption du Cadre stratégique. Néanmoins, les différentes initiatives sont encore, pour la plupart, peu reliées entre elles.

Des efforts importants ont été faits après le Conseil des Délégués de 2015 pour garantir une mise en œuvre coordonnée, cohérente et globale du Cadre stratégique, mais il n'a pas été suffisamment soutenu en 2016 et le plan d'action initialement élaboré n'a toujours pas été mis à exécution. Il y a trois raisons principales à cela : l'absence de coordonnateur pour le Mouvement (la responsabilité de l'intégration du handicap étant répartie entre différents départements et secteurs techniques de la Fédération internationale et du CICR), l'absence de groupe de travail technique du Mouvement composé de façon à assurer une large représentation géographique, et la non-affectation de fonds à la coordination de la mise en œuvre. La désignation d'une coordinatrice et un dialogue accru entre la Fédération internationale, le CICR et la Fondation MoveAbility pourraient considérablement améliorer la mise en œuvre d'ici à 2019.

Le Mouvement entend intensifier son action par une prise en compte plus générale du handicap et la fourniture de services spécialement destinés aux personnes handicapées afin de garantir l'inclusion de ces personnes – en particulier de celles qui sont le plus marginalisées, comme les personnes atteintes de troubles mentaux ou du développement et les femmes handicapées – et de leur donner accès aux services qu'il propose. Un groupe de travail technique/de coordination du Mouvement pour l'inclusion du handicap veillera à ce que l'action soit conforme aux priorités énoncées ci-dessous.

Du fait de l'ampleur du champ couvert par le Cadre stratégique, l'approche est globale mais un recentrage sur les aspects prioritaires de sa mise en œuvre au cours des deux prochaines années est nécessaire. À la lumière des données d'expérience résumées dans le présent rapport, il est proposé d'axer cette mise en œuvre sur les domaines suivants (l'action facilitatrice correspondante tirée du Cadre stratégique figure entre parenthèses).

**Amélioration de l'accessibilité** (*action facilitatrice 1.2*). Le CICR et la Fédération internationale considèrent que l'élimination des obstacles physiques, des obstacles à la communication et des obstacles institutionnels est un droit fondamental et qu'elle est essentielle pour garantir l'accessibilité des services et pour le recrutement du personnel et des volontaires. Le CICR et la Fédération internationale recenseront les obstacles physiques, institutionnels et à la communication qui existent au siège ainsi que dans les bureaux régionaux et les bureaux extérieurs et prendront des mesures pour les éliminer. Il faudrait améliorer encore l'accessibilité de l'environnement construit pour les personnes qui ont d'autres types de handicap, en particulier l'accès à l'information, par exemple en créant des sites web accessibles aux personnes malvoyantes, en utilisant la langue des signes pour diffuser l'information et en élaborant des documents que les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du développement puissent lire.

**Recrutement de membres du personnel et de volontaires handicapés** (*action facilitatrice 1.3*). Le CICR entend s'attaquer aux difficultés particulières que pose l'aide à l'employabilité

des personnes handicapées en son sein dans le monde, notamment sur les plans de la sécurité, de l'accès et de l'accompagnement. Dans le cadre d'une vaste réforme institutionnelle de la gestion des ressources humaines, il recherche actuellement des solutions qui équilibrent le devoir de protection du personnel et les préoccupations opérationnelles cruciales. À la Fédération internationale, la révision de la politique des ressources humaines et le renforcement des compétences en matière de déploiement rapide inspireront des mesures visant à favoriser le recrutement d'employés et de volontaires handicapés. L'accent sera mis sur la recherche de la diversité dans le recrutement de personnes handicapées, eu égard au sexe, à l'origine ethnique, à l'identité sexuelle et à des formes de handicap telles que les déficiences intellectuelles, les difficultés d'apprentissage, les troubles mentaux, les troubles de l'ouïe et de la vue ainsi que les handicaps physiques.

***Intégration plus large du handicap dans les programmes et les services (actions facilitatrices 2.1 et 2.4).*** Pour bien respecter le principe d'impartialité dans le cas du handicap, tous les programmes devraient recenser les obstacles à la participation des personnes handicapées et prévoir des stratégies spécifiques sur les mesures à prendre pour éliminer ces obstacles afin de permettre l'inclusion de ces personnes à tous les stades de la conception et de la réalisation des programmes. Cette démarche devrait englober la dimension de genre et s'appuyer sur la création de partenariats avec les organisations de personnes handicapées.

***Établissement de partenariats et collaboration étroite avec les organisations de personnes handicapées (action facilitatrice 1.4).*** Le CICR et la Fédération internationale s'emploieront activement à nouer des partenariats, formels et informels, avec les organisations de personnes handicapées et d'autres organisations de la société civile qui œuvreront en faveur de l'intégration du handicap pendant la prochaine période de mise en œuvre.

***Adoption de pratiques fondées sur des données probantes, sensibilisation et plaidoyer (actions facilitatrices 3.1, 3.2 et 3.3).*** Le Mouvement a d'immenses possibilités d'attirer l'attention sur la situation des personnes handicapées et de susciter des attitudes positives envers le handicap par l'entremise de ses composantes et de son réseau mondial. Le CICR et la Fédération internationale veulent faire mieux connaître la situation des personnes handicapées – en collaboration avec les organisations de personnes handicapées – par le biais, entre autres moyens, d'études, de pratiques fondées sur des données factuelles et de la communication interne et externe.

Les campagnes et activités de sensibilisation au handicap organisées avec l'appui des Sociétés nationales peuvent considérablement faire évoluer les mentalités au niveau local. De plus, le CICR et la Fédération internationale sont favorables à l'organisation d'un atelier ou d'une autre activité en marge du Conseil des Délégués de 2019, en vue d'un échange sur les progrès réalisés et les difficultés encore à surmonter, en particulier en ce qui concerne l'affectation de fonds à l'inclusion du handicap à l'échelle du Mouvement, et sur la manière dont celui-ci peut les résoudre collectivement. Enfin, le CICR et la Fédération internationale continuent de promouvoir l'intégration du handicap par le biais de la diplomatie humanitaire et de partenariats externes.

Une vue d'ensemble de l'action des Sociétés nationales dans ce domaine constituerait à cet égard un point de départ essentiel – l'enquête conçue aux fins du présent rapport sera à nouveau transmise aux Sociétés nationales pour servir de base de référence au regard de laquelle le plan d'action pourra être révisé. Cette information sera utilisée pour revoir les priorités énoncées ici et leur pertinence pour les Sociétés nationales. En outre, l'information sur les bonnes pratiques en matière d'intégration du handicap sera diffusée auprès des composantes du Mouvement.